

Plan de cours

COURS : **Éthique et politique**

PROGRAMME : Formation générale

DISCIPLINE : Philosophie

Pondération : Théorie : 3h | Pratique : 0h | Étude personnelle : **3h**

PROFESSEUR(S) DU COURS-GROUPES	BUREAU	☎ poste	✉ courriel ou site web
Geneviève Normandeau	E-140 Longueuil C-185 ÉNA	6465	genevieve.normandeau @cegepmontpetit.ca

PÉRIODES DE DISPONIBILITÉ AUX ÉTUDIANTS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi					11h10-12h00 ÉNA
Après-midi					

CENTRE DE PHILOSOPHIE (Longueuil) : B-118

COORDONNATEURS DU DÉPARTEMENT	BUREAU	☎ poste
DAVY MOUGENOT (LONGUEUIL)	E - 116	3379
DENIS COURVILLE (LONGUEUIL)	E - 116	2470
MARC LAMONTAGNE (ÉNA)	C - 122	3352

1) PRÉSENTATION DU COURS

1.a) La place de la philosophie dans la formation générale

Les trois cours obligatoires de philosophie offrent une formation fondamentale visant à cultiver la capacité de réflexion et de jugement des étudiants. De fait, le Département de philosophie structure ses cours selon une séquence à la fois éthique et historique qui, malgré la discontinuité des époques et des problématiques singulières abordées, privilégie une démarche posant la question de la condition humaine et met de l'avant l'idée d'une culture commune enracinée.

En ce sens, la formation proposée à travers la séquence des trois cours s'acquiert par un travail fait à partir de la lecture d'œuvres héritées de la tradition philosophique, textes étudiés le plus possible dans leur version intégrale ou sous forme de larges extraits.

1.b) Le cours *Éthique et politique* (CE)

Ce troisième et dernier cours de la Séquence s'organise autour de tensions entre l'éthique et le politique. Le point de départ du cours se situe dans l'horizon du relativisme des valeurs de notre époque, et pose, dans un contexte de crise certaine de la métaphysique, la question de la recherche de voies nouvelles vers l'universel. La dimension éthique du cours se trouve notamment dans l'exploration du rapport de la singularité individuelle à l'universalité normative, alors que la dimension politique se trouve dans l'exploration du vivre-ensemble comme exigence constitutive de l'individu, comme responsabilité, comme devoir, comme champ de la liberté.

2) OBJECTIF MINISTÉRIEL

Porter un jugement sur des problèmes éthiques et politiques de la société contemporaine. (Code 4PHP)

3) OBJECTIF TERMINAL

Au terme de ce cours et à l'aide de théories philosophiques, l'étudiant.e sera en mesure de porter un jugement critique et autonome sur des problèmes éthiques et politiques de la société, le tout dans une dissertation d'au moins 900 mots.

4) ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Ce cours se tiendra en classe, en présence. Il sera principalement composé d'exposés magistraux portant sur les textes philosophiques à l'étude, textes que les étudiants devront avoir lus au préalable.

Des exercices d'analyse de texte et de rédaction, ainsi que des discussions, viendront compléter cet enseignement magistral.

5) PROBLÉMATIQUE DU COURS : AMITIÉ ET LIENS SOCIAUX

La pandémie et ses confinements nous ont fait vivre des expériences d'isolement qui étaient inimaginables auparavant. Pour bon nombre d'entre nous, ce fut l'occasion d'une prise de conscience (ou d'un rappel brutal) de l'importance de nos ami.e.s. Ils et elles nous ont tellement manqué...

Même sans avoir été soumis à une telle privation sociale, Aristote n'hésitait pas à affirmer ceci : « L'amitié est ce qu'il y a de plus nécessaire à la vie. Sans amis, en effet, personne ne choisirait de vivre, même pourvu de tous les autres biens. » (*Éthique à Nicomaque*, Livre VIII, chap. 1, 1155a).

Ce cours posera donc la question de l'amitié, sous l'angle de l'éthique et de la philosophie politique. Suivant Aristote, nous l'envisagerons dans son sens le plus large.

L'amitié, en effet, ne se limite au domaine des sentiments. Elle n'est pas non plus une simple affaire individuelle ou privée. Les trois auteurs que nous étudierons estiment au contraire qu'il existe des liens

étroits entre les relations que les citoyens entretiennent entre eux (ou non) et le régime politique dans lequel ils vivent.

Le développement de l'excellence morale dépend-il des relations avec autrui ? Si oui, comment et à quel point ? Qu'en est-il de la liberté et de la justice ? Dépendent-elles aussi des relations existant entre concitoyens ? À l'inverse, est-il possible d'être « tout seul.e.s ensemble » ? Si oui, dans quelles conditions cela peut-il se produire ? Quelles sont les conséquences existentielles, éthiques et politiques d'une telle situation ? Devons-nous en conclure que toute solitude est à proscrire ? Telles sont les principales questions qui seront abordées dans ce cours.

Nous nous appliquerons tout d'abord à cerner ce qu'est l'amitié. Aristote sera notre guide. Son examen de l'amitié s'inscrit dans une analyse de la vertu et du bonheur.

Cet auteur distingue et décrit aussi différentes formes d'amitié¹. Nous porterons une attention particulière à deux d'entre elles, soit l'**amitié « pour la vertu »**, qui aide les deux ami.e.s à devenir de meilleures personnes; et **la concorde**, qui est une « amitié politique », c'est-à-dire un type de relation pouvant exister entre les citoyens d'une même communauté.

L'étude de la théorie d'Aristote nous permettra également de distinguer les principales formes de régimes politiques et de commencer à voir comment elles influencent la nature des liens sociaux.

Tocqueville pousse cette idée plus loin dans son œuvre intitulée *De la démocratie en Amérique*, où il compare les relations existant dans une aristocratie à celles qui existent dans une démocratie. Selon cet auteur, la **démocratie** cause l'apparition de l'**individualisme**. Cet individualisme entraîne à son tour la dissolution des liens sociaux.

Tocqueville met aussi en évidence un lien causal allant en sens inverse. Pour lui en effet, l'absence de relations véritables entre les membres d'une communauté peut entraîner une transformation de leur régime politique. Cet auteur démontre comment l'isolement typique des démocraties, et l'impuissance qui l'accompagne, ouvrent toute grande la porte à l'apparition d'une nouvelle forme de **despotisme**.

Bien que la notion de « **masse** » se trouve déjà chez Tocqueville, elle fait l'objet d'un examen beaucoup plus approfondi chez Hannah Arendt, dans son œuvre *Les origines du totalitarisme*. Selon cette autrice, quand l'individualisme est poussé à l'extrême, c'est la communauté elle-même, au sens propre, qui disparaît. Il ne reste alors qu'une foule d'individus isolés qui ne sont reliés par aucun intérêt commun. Ces masses, qui sont indifférentes, voire carrément hostiles envers les affaires publiques, constituent un terreau fertile pour la mise en place d'un **régime totalitaire**.

Arendt explique aussi comment un tel régime, une fois instauré, cherche à parachever ce processus d'« **atomisation** sociale ». Prenant pour ainsi dire le revers de la perspective d'Aristote, cette autrice distingue alors trois formes d'isolement, soit **la solitude, l'isolement politique et la désolation**. Elle définit cette troisième forme comme étant « l'expérience d'absolue non-appartenance au monde » (Arendt, *op. cit.*, Partie III, chap. 4).

Selon Arendt, tous les humains font l'expérience de la désolation, de façon ponctuelle, au cours de leur vie. Cet isolement absolu est cependant la condition quotidienne des masses atomisées. Celles-ci vivent en effet dans ce que cette autrice appelle un « **désert** ».

Filant la même métaphore, Arendt met de l'avant l'image de l'« **oasis** » dans son œuvre intitulée *Qu'est-ce que la politique ?* L'étude du sens de cette métaphore nous permettra de clore ce cours en bouclant la boucle (comme on dit familièrement), puisqu'elle nous remettra sur la piste de l'amitié.

6) DÉROULEMENT DU COURS

¹ La professeure souhaite prévenir les étudiant.e.s que certains des passages évoqués ici contiennent des idées sur les femmes et les esclaves qui sont typiques de la culture grecque ancienne et qui sont choquantes au regard des normes et valeurs de notre époque.

(Le calendrier est donné à titre indicatif.)

Semaine 1 (Semaine commençant le lundi 22 janvier) :

PRÉSENTATION DU PLAN DE COURS ET DE LA PROBLÉMATIQUE

Rédaction en classe (non notée, mais requise pour la 3^e évaluation) ²

Document à lire : Plan de cours

Semaine 2 (Semaine commençant le lundi 29 janvier) :

AMITIÉ ET VERTU

Texte à l'étude : Aristote, *Éthique à Nicomaque*, Livre VIII, chap. 1-7.

Semaine 3 (Semaine commençant le lundi 5 février) :

AMITIÉ ET JUSTICE

Texte à l'étude : Aristote, *Éthique à Nicomaque*, Livre VIII, chap. 8-13.

Semaine 4 (Semaine commençant le lundi 12 février) :

DE L'AMOUR DE SOI À LA CONCORDE

Texte à l'étude : Aristote, *Éthique à Nicomaque*, Livre IX, chap. 4-6, 9 et 12.

Semaine 5 (Semaine commençant le lundi 19 février) :

Première évaluation en classe ³

Semaine 6 (Semaine commençant le lundi 26 février) :

DÉMOCRATIE, INDIVIDUALISME ET ISOLEMENT

Texte à l'étude : Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, tome II, Partie II, chap. 2-4

Semaine 7 (Semaine commençant le lundi 4 mars) :

LE DESPOTISME DOUX

Texte à l'étude : Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, tome II, Partie IV, chap. 6.

Semaine 8 (Semaine commençant le lundi 18 mars) :

DEUX MOYENS DE PRÉVENIR LE DESPOTISME

Texte à l'étude : Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, tome II, Partie II, chap. 4-5,
et Partie III, chap. 13.

² Voir la section suivante « Évaluations » pour les détails.

³ Voir la section suivante « Évaluations » pour les détails.

Semaine 9 (Semaine commençant le lundi 25 mars) :

Deuxième évaluation en classe

Semaine 10 (Semaine commençant le jeudi 4 avril) :

LES MASSES ET LE TOTALITARISME

Texte à l'étude : Arendt, *Les origines du totalitarisme*, Partie III, chap. 1, section 1 et chap. 3, section 1.

Semaine 11 (Semaine commençant le vendredi 12 avril) :

CONFÉRENCE D'ALAIN DENEAULT : *Métamorphose de la souveraineté : étude de cas de la firme Total* (titre provisoire)

MERCREDI 17 AVRIL, DE 12H10 A 14H00, AU CAMPUS LONGUEUIL

Présence et prise de notes obligatoires (prise de notes requise pour la 3^e ou la 4^e évaluation)

(Pas de cours le vendredi 12 avril.)

Semaine 12 (Semaine commençant le vendredi 19 avril) :

LA DESTRUCTION DES LIENS ET DES PERSONNES

Texte à l'étude : Arendt, *Les origines du totalitarisme*, Partie III, extraits des chapitres 2 et 3.

Semaine 13 (Semaine commençant le vendredi 26 avril) :

LA DÉSOLATION, LA SOLITUDE ET L'AMITIÉ

Textes à l'étude : Arendt, *Les origines du totalitarisme*, Partie III, chap. 4

et Arendt, « Le désert et les oasis » in *Qu'est-ce que la politique ?*

Semaine 14 (Semaine commençant le vendredi 3 mai) :

a) **Troisième évaluation en classe**

b) PRÉPARATION DE L'EXAMEN FINAL

Documents à l'étude : Révision de tous les textes et des notes de l'ensemble du cours.

Semaine 15 (Semaine commençant le lundi 13 mai) :

Examen final

7) ÉVALUATIONS

1) Explication de texte sur la théorie d'Aristote : 5^{ième} semaine

Une ou deux questions à développement (750 mots)

Rédaction en classe : **25%** de la note finale

2) Essai portant principalement ⁴ sur la théorie de Tocqueville : 9^{ème} semaine

Une question à développement (750 mots)

Rédaction en classe : **25%** de la note finale

3) Réflexion autour de la problématique du cours : 14^{ème} semaine

Comparaison entre sa propre opinion initiale ⁵ et sa perspective à la fin de la session ⁶ (500 mots)

Rédaction en classe : **20%** de la note finale

4) Dissertation ou essai portant principalement ⁷ sur la théorie d'Arendt : 15^{ème} semaine

Une question à développement (900 mots)

Examen final en classe : **30%** de la note finale

Toutes les échéances sont données à titre indicatif, la marche effective du cours pouvant toujours entraîner des modifications de calendrier. Les modalités des évaluations seront précisées en classe, en temps utile.

8) CRITÈRES D'ÉVALUATION, SIGNIFICATION DES NOTES ET RÉVISION DE NOTE

8.a) Exigences et critères d'évaluation

Les textes à rédiger dans le cadre de ces évaluations sont assez courts. C'est donc la **qualité**, plutôt que la quantité, qui sera exigée.

Dans **toutes** les évaluations de ce cours, *et durant la **préparation*** de celles-ci, l'utilisation d'Internet et de toute forme d'intelligence artificielle générative (ex. : ChatGPT) sont interdites.

L'usage de définitions du dictionnaire ou d'articles d'encyclopédie est également interdit.

Les critères de correction seront les suivants :

- Pertinence du contenu au regard de la question posée;
- Compréhension des textes lus et des enjeux étudiés;
- Rigueur des explications (précision, fidélité à la pensée de l'auteur.e, etc.);
- Clarté des explications;
- Richesse ou profondeur de la réflexion personnelle (lorsqu'applicable);
- Exactitude des faits évoqués (le cas échéant);
- Cohérence de l'argumentation et qualité de l'enchaînement des idées;
- Respect des consignes.

L'accès aux notes de cours sera interdit durant les évaluations. Les étudiant.e.s pourront toutefois utiliser un aide-mémoire qu'ils ou elles auront préparé au préalable. (Toutes les consignes à ce sujet seront données en classe en temps utile.) L'accès aux textes des auteurs sera également permis.

Pour réussir ces évaluations, l'assiduité dans les lectures, l'attention en classe, une bonne révision de la matière et la réflexion de l'étudiant.e et sont absolument nécessaires.

⁴ Une comparaison avec l'auteur précédent pourrait être demandée.

⁵ Chaque étudiant.e sera invité.e à consigner son opinion initiale lors du premier cours. Celle-ci ne sera pas évaluée. La professeure récupérera cependant toutes les copies et les rendra à chacun.e à la fin de session, en vue de cette comparaison.

⁶ La conférence d'Alain Deneault sera incluse dans les œuvres de référence.

⁷ Une comparaison avec les auteurs précédents pourrait être demandée. L'inclusion d'un ou plusieurs aspects de la conférence d'Alain Deneault pourrait aussi être demandée.

8.b) Signification des notes

Au département de philosophie, le sens des notes est établi comme suit :

« i) Un travail se mérite une note allant de 0% à 40% s'il manifeste un écart inacceptable avec la question posée.

Un 0% est automatiquement attribué si le travail est hors sujet ou s'il constitue un plagiat (voir les pages 8-9 du présent plan de cours).

ii) Un travail se mérite la note de passage, c'est-à-dire 60%, s'il témoigne de tous les éléments suivants :

- a) Compréhension de l'enjeu soulevé par la question ;
- b) Exploration des différentes dimensions du problème présent dans l'enjeu de la question ;
- c) Mise à contribution des notions du contenu du cours ;
- d) Réflexion personnelle (selon la nature du travail) ;
- e) Développement structuré et cohérent des idées.

iii) Un travail se mérite une note supérieure à 60% en proportion de son degré d'aboutissement dans les cinq éléments énoncés précédemment. Des paliers de 5% seraient estimés significatifs dans l'attribution d'une note ».

8.c) Processus de révision de note (extraits de la P.I.E.A. 2015, article 5.6.2)

« Avant de déposer une demande officielle de révision de note, l'étudiant doit rencontrer son professeur pour qu'il lui explique les critères appliqués lors de son évaluation.

Advenant le cas où l'étudiant rencontre des difficultés dans cette démarche, il peut s'adresser à la coordination départementale.

En cours de session, cette démarche doit se faire dans un délai d'au plus deux semaines après la transmission des résultats. » — Une fois passé ce délai de deux semaines, la note sera donc considérée comme ayant été acceptée par l'étudiant-e.

« En fin de session, le Cégep informe les étudiants des délais prescrits. »

« L'étudiant qui se croit encore lésé après cette démarche peut effectuer une demande officielle de révision de note dans la semaine qui suit la rencontre avec son professeur ou en respect du délai prescrit en fin de session en se présentant à la réception du service de l'organisation scolaire.

L'étudiant doit présenter sa demande écrite en la précisant par des motifs liés à l'évaluation et doit remettre, s'il l'a reçu, le travail ou l'examen visé par la demande de révision. »

« Le professeur concerné siège d'office au comité de révision auquel se joignent deux autres professeurs. »

9) CONDITIONS DE RÉUSSITE AU COURS

(1) ÉTUDE

« **L'étudiant est le premier responsable de ses apprentissages.** Il lui revient de s'engager activement dans ses études. » (P.I.E.A. 2015, article 6.1)

Les étudiant.e.s auront des lectures à faire *avant* chaque cours. La lecture des textes à l'étude est obligatoire.

La lecture des textes permet à l'étudiant-e de s'approprier les questions traitées et de faire ainsi une démarche philosophique en entrant en discussion avec les auteurs. Le fait d'assister au cours et de prendre des notes ne dispense pas l'étudiant.e du travail de lire les textes à l'étude.

La prise de notes est aussi requise. Pour des conseils en matière de prise de notes, consultez l'onglet suivant du site « Ma réussite au cégep » sur Omnivox :

<https://mareussite.cegepmontpetit.ca/cegep/mes-outils/strategies-detude-et-methodes-de-travail/prise-de-notes/>

Il revient également à chaque étudiant.e de préparer adéquatement ses évaluations, en suivant les consignes et conseils donnés.

(2) NOTE DE PASSAGE

La note de passage du cours est de 60 %.

(3) PRÉSENCE AUX ÉVALUATIONS SOMMATIVES (extraits de la P.I.E.A. 2015, article 5.2.5.2)

« La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire. »

« Tout retard non justifié de l'étudiant à une activité d'évaluation sommative peut amener le professeur à lui refuser le droit de participer à ladite activité.

Toute absence non motivée par des **raisons graves et indépendantes de la volonté de l'étudiant** (maladie, décès, évènement de force majeure, etc.) à une activité d'évaluation sommative entraînera la note zéro (0) pour ladite activité.

Il revient à l'étudiant de prendre les mesures pour rencontrer son professeur et lui expliquer les motifs de son absence avec pièces justificatives à l'appui. Si les motifs sont graves et reconnus comme tels par le professeur, des modalités de report de l'activité d'évaluation seront convenues entre le professeur et l'étudiant. »

(4) QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

La qualité du français est indissociable de l'exposition claire des idées. Elle sera donc évaluée et comptera pour **10% de la note** de chaque évaluation.

Barème pour le français :

Nombre total de mots	10/10	5/10	0/10
250	3 fautes ou moins	Environ 8 fautes	13 fautes ou plus
500	6 fautes ou moins	Environ 16 fautes	26 fautes ou plus
750	9 fautes ou moins	Environ 24 fautes	39 fautes ou plus
1000	12 fautes ou moins	Environ 32 fautes	52 fautes ou plus
1250	15 fautes ou moins	Environ 40 fautes	65 fautes ou plus

Plusieurs mesures d'aide à la maîtrise du français écrit sont offertes par le Collège. Consultez votre A.P.I. ou rendez-vous directement au **Centre d'aide en français (C.A.F.)** pour obtenir plus d'informations à ce sujet.

(5) PLAGIAT ET AUTRES MANQUEMENTS À L'HONNÊTÉTÉ INTELLECTUELLE

De manière générale, remettre un texte qu'on n'a pas conçu, préparé et rédigé **entièrement soi-même** constitue un manquement à l'honnêteté intellectuelle.

DÉFINITION ET EXEMPLES

« Tout acte qui consiste à copier, traduire ou paraphraser, en tout ou en partie, la production d'une autre personne **en se l'attribuant indûment**, avec ou sans son consentement, constitue un plagiat. Cet acte est indépendant du support (papier ou informatisé) sur lequel le document original est enregistré ou du lieu où il est déposé.

Toute action faite dans le but de se substituer à un autre étudiant lors d'une activité d'évaluation sommative, de tromper, de tricher, de falsifier des documents ou des résultats constitue une fraude.

Le plagiat comme la fraude sont des manquements à l'honnêteté intellectuelle de même que toute collaboration à de telles actions ou toute tentative de les commettre. À titre d'exemples, notons que les actions suivantes seront considérées comme des manquements à l'honnêteté intellectuelle :

- copier les réponses d'examen d'un autre étudiant ou reproduire le travail d'une autre personne;
- aider un autre étudiant à copier;
- accéder à des informations non autorisées aux fins de l'activité d'évaluation en cours;
- copier [...] des extraits de textes parus, entre autres, sur Internet sans en indiquer la source;
- utiliser des citations sans les identifier;
- voler ou diffuser un document ou du matériel devant servir à une activité d'évaluation.

Cette liste présente quelques cas typiques de plagiat ou de fraude mais n'est pas exhaustive. » (P.I.E.A. 2015, article 5.6.1)

« L'utilisation de travaux générés en totalité ou partiellement par une intelligence artificielle, si elle n'est pas autorisée par la professeure ou le professeur, est également considérée comme un manquement à l'honnêteté intellectuelle. » (Direction des études, Automne 2023)

SANCTIONS

« Tout manquement à l'honnêteté intellectuelle, de même que toute tentative ou collaboration à une telle action entraînent **la note «0» zéro** pour l'examen, le travail ou l'activité d'évaluation en cause. Dans ce cas, l'enseignant en fait un **rapport écrit** à la coordination départementale qui le transmet à la Direction des études.

Si l'étudiant récidive dans le même cours, il se voit attribuer **la note « 0 » zéro pour ce cours**. Le professeur en fait un rapport écrit à la coordination départementale qui le transmet à la Direction des études. Une copie de ce rapport est conservée par la Direction des études et une note est inscrite au dossier de l'étudiant.

Lorsque plus d'un rapport concernant le même étudiant est transmis à la Direction des études, la direction adjointe des études assure le suivi du dossier. L'étudiant est rencontré et une sanction est imposée. Celle-ci peut aller jusqu'au renvoi temporaire ou définitif de l'étudiant du Cégep. » (P.I.E.A. 2015, article 5.6.1)

Pour plus de détails sur les bonnes pratiques en matière d'intégrité intellectuelle, consultez l'onglet suivant du site « Ma réussite au cégep » sur Omnivox : <https://mareussite.cegepmontpetit.ca/cegep/mes-outils/integrite-intellectuelle-plagiat/>.

Consultez également l'onglet « Présenter un travail selon les normes » du site « Ressources méthodologiques » : <https://rmsh.cegepmontpetit.ca/>

10) MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

10.a) Présence au cours

Une personne qui aura été absente à plus de 10 % de la période totale prévue pour un cours (soit **4,5 heures**) sera invitée à rencontrer sa professeure, qui l'aviserait des conséquences possibles de ses prochaines absences. Est susceptible de n'être plus admis en classe tout.e étudiant.e qui, malgré cette invitation et cet avis, se sera absenté.e à plus de 20 % de la période totale prévue pour un cours (soit **9 heures**).

La présence au cours est donc nécessaire.

La plupart du temps, les étudiant.e.s qui accumulent des absences échouent de toute manière. Il serait donc fort imprudent d'interpréter cette règle comme une permission de s'absenter.

En cas d'absence, il revient à l'étudiant-e de :

- s'informer de la matière vue en classe et des lectures à faire pour le cours suivant (P.I.E.A. 2015, article 6.1, alinéa d) ;

- vérifier si une évaluation a eu lieu durant ce cours ou aura lieu au cours suivant (P.I.E.A. 2015, article 6.1, alinéa d) ;
- vérifier si des consignes ont été données en vue d'un examen ou d'un travail à remettre (P.I.E.A. 2015, article 6.1, alinéa d) ;
- vérifier le nombre d'absences qu'il ou elle a accumulées.

10.b) Règles de participation au cours

Il est attendu des étudiant.e.s qu'ils et elles arrivent en classe à l'heure. Afin de préserver un climat propice à la concentration, les retardataires devront s'abstenir de cogner à la porte ou d'interrompre le cours de quelque autre manière. Le cas échéant, il faudra attendre la pause pour entrer en classe.

Il est également attendu des étudiant.e.s qu'ils et elles écoutent quand les autres parlent (qu'il s'agisse de la professeure ou des autres étudiant.e.s), et qu'ils et elles s'adressent aux autres avec respect.

Suivant une politique départementale, aucun appareil électronique ne peut être utilisé dans la classe. Les deux seules exceptions à cette règle sont les suivantes : 1) une mesure recommandée par le CSA (à discuter avec la professeure dans les plus brefs délais); 2) une activité d'apprentissage organisée par la professeure.

L'usage d'un téléphone en classe entraînera une expulsion temporaire.

Tout comportement dérangeant pour la classe, ou pour les équipes travaillant en sous-groupes, entraînera aussi une expulsion temporaire.

L'étudiant.e qui se présentera en classe sans le matériel requis s'exposera également à une expulsion temporaire.

11) MATÉRIEL OBLIGATOIRE

a) Le livre suivant, qui est disponible à la coopérative :

ARISTOTE, L'amitié : Éthique à Nicomaque : livres VIII et IX, trad. N. Waquet, Paris, Éditions Payot & Rivages, 2020.

Les étudiant.e.s doivent obligatoirement se procurer ce livre, dans l'édition indiquée et en version papier.

b) Le recueil de textes no. **29 887**, regroupant les extraits des œuvres de Tocqueville et d'Arendt, qui est disponible à la coopérative lui aussi ;

c) Un cartable à 3 anneaux pour ranger les notes de cours distribuées par la professeure ;

d) Des feuilles mobiles ;

e) Des crayons à mine, des stylos à l'encre bleue ou noire et du correcteur (*Liquid-Paper*) ;

f) Un dictionnaire et une grammaire (pour les évaluations).

12) BIBLIOGRAPHIE

Les étudiant.e.s qui souhaiteront approfondir leurs réflexions en matière d'éthique et de philosophie politique pourront consulter les « classiques » suivants.

ARENDR, Hannah, *De la révolution*, Paris, Gallimard (Folio Essais), 2012.

ARENDR, Hannah, *Du mensonge à la violence*, Paris, Calmann-Lévy, 1972.

ARENDR, Hannah, *Les origines du totalitarisme - Le système totalitaire*, Paris, Éditions du Seuil, 2002.

ARENDR, Hannah, *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Éditions du Seuil, 2014.

ARENDR, Hannah, *Responsabilité et jugement*, Paris, Payot, 2005.

- ARENDDT, Hannah, *Vies politiques*, Paris, Gallimard, 1987.
- ARISTOTE, *Éthique à Eudème*, GF Flammarion, 2013.
- ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, Paris, GF Flammarion, 2004.
- ARISTOTE, *L'amitié : Éthique à Nicomaque : livres VIII et IX*, Paris, Éditions Payot & Rivages, 2020.
- ARISTOTE, *Les politiques*, Paris, GF Flammarion, 1993.
- CAMUS, Albert, *L'homme révolté*, Paris, Gallimard (Folio Essais), 1985.
- CICÉRON, *De l'amitié*, Paris, Éditions Allia, 2021.
- HOBBS, Thomas, *Le citoyen ou les fondements de la politique*, Paris, GF Flammarion, 2010.
- HOBBS, Thomas, *Léviathan*, Paris, Gallimard, 2000.
- KANT, Emmanuel, *Critique de la raison pratique*, Paris, PUF, 1993.
- KANT, Emmanuel, *Essai philosophique sur la paix perpétuelle*, Montréal, Éditions CEC, 2007.
- KANT, Emmanuel, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Bordas, 2001.
- LA BOÉTIE, Étienne de, *Discours de la servitude volontaire*, Paris, Libro, 2018.
- MONTAIGNE, « De l'amitié » in *Essais I*, Paris, Gallimard, 2009.
- NIETZSCHE, Friedrich, *Ainsi parlait Zarathoustra*, Gallimard, 1985.
- NIETZSCHE, Friedrich, *Le gai savoir*, Paris, Gallimard, 1982.
- NIETZSCHE, Friedrich, *Humain trop humain*, Paris, Le livre de poche, 1995.
- PLATON, *Lysis/Charmide*, Paris, GF Flammarion, 2004.
- PLATON, *Phèdre*, Paris, GF Flammarion, 1990.
- PLATON, *Le Politique*, Paris, GF Flammarion, 2003.
- PLATON, *La République*, Paris, GF Flammarion, 2002.
- RIKOEUR, Paul, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1990.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, GF Flammarion, 2008.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Du contrat social*, Paris, GF-Flammarion, 2012.
- TOCQUEVILLE, Alexis de, *De la démocratie en Amérique*, tome II, Paris, Gallimard, 1961.
- TOCQUEVILLE, Alexis de, *L'ancien régime et la Révolution*, Paris, Gallimard, 1985.
- WEIL, Simone, *L'enracinement ou prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain*, Paris, Flammarion, 2014.

LITTÉRATURE SECONDAIRE (spécifique à la problématique du cours)

- SCHULZE, S. (2020), *Hannah Arendt, les juristes et le concept de totalitarisme*, Éditions Kimé, Paris.
- TASSIN, É. (1997), « Hannah Arendt et la spécificité du totalitarisme », *Revue française d'histoire des idées politiques* no. 6, L'Harmattan, p. 367-388.
- THOUMIRE, É. (2020), « L'amitié contre le social : amour du prochain et amitié politique chez Hannah Arendt », *Revue philosophique de la France et de l'étranger* tome 145, Presses universitaires de France, p. 477-492.
- TURCHETTI, M. (2006), « Droit de résistance à quoi ? Démasquer aujourd'hui le despotisme et la tyrannie », *Revue historique* no. 640, PUF, p. 831-878.

13) POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout.e étudiant.e inscrit.e au Cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*, les *conditions particulières concernant le maintien de l'admission d'un étudiant*, la *Politique de valorisation de la langue française*, la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence*, les *procédures et règles concernant le traitement des plaintes étudiantes*.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site web du Collège à l'adresse suivante : www.cegepmontpetit.ca. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

14) CENTRE DE SERVICES ADAPTÉS (pour les étudiant.e.s en situation de handicap)

Les étudiant.e.s ayant un diagnostic d'un professionnel (limitations motrices, neurologiques, organiques, sensorielles, troubles d'apprentissage, de santé mentale, trouble du spectre de l'autisme ou autres) ou ayant une condition médicale temporaire peuvent faire une demande pour obtenir des mesures adaptées.

Pour avoir accès à ce service, faites parvenir votre diagnostic soit par MIO à "Service, CSA" ou par courriel à servicesaadaptes@cegepmontpetit.ca.

Si vous avez déjà un plan de mesures adaptées avec le CSA, vous êtes invité.e.s à communiquer avec votre professeure dès le début de la session afin de discuter avec elle des mesures d'accommodement déterminées par le CSA.